Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215602566-20260702-2220260702-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE TRÉHORENTEUC

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉHORENTEUC, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GORTAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026
Présents : 7

Présents : M. Michel GORTAIS, Maire — Mme Odette MORIN, adjointe -- Monsieur Patrick MORIN, adjoint ---- Mmes Marie-Noëlle MAGER ----- -- Mme Marina PÉPING --Mrs - Dominique PLANTEC --- Fabien MÉNAGER --
Absents : Mrs M Didier DUCHESNE -- Adrien GLEHELLO (excusé) – Mmes Christelle DROPSIT -- Louisa MASSON (excusées) —
Secrétaire : Mme Marina PÉPING

N°22/20260702
OBJET : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU LOTISSEMENT RUE DES VIGNES/ LA PERRIERE

Monsieur le Maire donne présentation détaillée des résultats de l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet ARTOPIA.
Le Conseil municipal prend connaissance des étapes nécessaires à la réalisation du lotissement, de la nécessité de réaliser certaines études préalables, du coût prévisionnel de la réalisation du lotissement.
A savoir : coût des études 33 000€, coût des travaux 216 000€, travaux réseaux concessionnaires 25 000€, soit au total 274 000€ HT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de l'étude de faisabilité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De poursuivre la réalisation du lotissement ;
- De charger le maire de mener la conduite du projet ;
- De solliciter toutes les aides et subventions disponibles ;
- Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à cette affaire ;

Pour extrait conforme,
Le Maire, Michel GORTAIS

MAIRIE DE TREHORENTEUC
Morbihan